



Conseil économique et social

Distr. générale
3 décembre 2021
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-troisième session

1^{er}-4 mars 2022

Point 3 q) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour examen et décision : statistiques
des technologies de l'information et des communications**

Rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2021/224 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique le rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement. La Commission est invitée à approuver la liste principale révisée des indicateurs, à insister sur la nécessité de mettre en œuvre les directives révisées afin d'améliorer la disponibilité et la qualité des indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications (TIC) et de mieux évaluer l'état de préparation au numérique face à des crises telles que celle provoquée par la maladie à coronavirus (COVID-19), à appuyer la collecte d'indicateurs sur les déchets d'équipements électriques et électroniques et à recommander l'utilisation des documents méthodologiques les plus récents et des ressources connexes de renforcement des capacités produits par le Partenariat.

* E/CN.3/2022/1.



I. Introduction

1. Le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement a été institué en 2004 en vue d'accroître le volume des statistiques relatives aux TIC comparables sur le plan international¹. Depuis 2005, les statistiques relatives aux TIC figurent régulièrement à l'ordre du jour de la Commission de statistique, qui se réunit tous les deux ans. Le Partenariat a publié son dernier rapport en 2020 (E/CN.3/2020/23). On trouvera dans le présent rapport une vue d'ensemble des travaux menés par le Partenariat depuis lors, ainsi qu'un examen des conséquences de la pandémie de COVID-19.

II. Évolution récente de la mesure des technologies de l'information et des communications

A. Répercussions de la pandémie sur la demande et la production de statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications

1. Perspectives régionales

a) Amérique latine et Caraïbes

2. La pandémie de COVID-19 a précipité la transformation numérique en Amérique latine et dans les Caraïbes, mettant en lumière le potentiel des solutions numériques pour appuyer des activités de toutes sortes et permettre l'exercice de droits fondamentaux, tels que l'éducation et la santé. Dans le même temps, elle a mis en évidence la manière dont les fossés numériques entre les pays et au sein de ceux-ci influent sur l'inclusion sociale et la croissance économique. La région a besoin de politiques efficaces et de décisions stratégiques fondées sur des données probantes pour promouvoir le développement numérique et éviter d'accentuer les écarts socio-économiques préexistants.

3. Pendant la pandémie, les indicateurs d'accès aux TIC et d'utilisation de solutions numériques, telles que le télétravail, l'enseignement à distance, le commerce électronique et la banque en ligne, ont gagné en pertinence en ce qui concerne leur utilisation pour concevoir et définir des politiques et des stratégies spécifiques. Le principal défi auquel la région était confrontée était, qu'elle avait besoin de preuves de ce type d'utilisation, en sus des indicateurs traditionnels de connectivité. Cela dit, pendant la pandémie, les indicateurs de connectivité se rapportant aux individus et aux ménages ont été essentiels pour identifier les effets socio-économiques de la fracture numérique dans les pays. Par exemple, en 2018, près de 23 millions de ménages, soit la moitié du nombre total de ménages sans connexion Internet, se situaient dans les deux quintiles de revenus les plus faibles. Parmi les enfants de la

¹ En novembre 2021, les entités suivantes étaient membres du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement : l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation de coopération et de développement économiques ; la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; la Commission économique pour l'Afrique ; le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ; Eurostat ; le Secrétariat (assuré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement) de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination ; le Programme Sustainable Cycles du Vice-rectorat de l'Université des Nations Unies en Europe ; la Banque mondiale et l'Organisation internationale du Travail.

région âgés de 5 à 12 ans, 46 % vivaient dans des foyers qui n'avaient pas accès à Internet, ce qui signifie que plus de 32 millions d'enfants étaient effectivement exclus de l'enseignement lorsque les écoles ne pouvaient pas tenir des cours en présentiel. L'impossibilité d'accéder à l'éducation et au travail par manque de connectivité a des effets profonds à court et moyen terme. C'est une source d'inégalité à laquelle il faut s'attaquer d'urgence en adoptant des politiques qui favorisent l'accès universel.

4. S'appuyant sur les indicateurs traditionnels et l'innovation en matière de données, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a élaboré une note de synthèse intitulée « Universalizing access to digital technologies to address the consequences of COVID-19 ». Les recommandations qu'elle contient traitent des difficultés engendrées par la pandémie et d'une future reprise. Elles ont abouti à la formulation d'une proposition prévoyant la création d'un panier de base de produits technologiques comprenant un ordinateur portable, un smartphone et une tablette, qui pourrait être utilisé, par exemple, pour promouvoir la participation des femmes à l'économie numérique et combler le fossé numérique entre les sexes.

b) Asie et Pacifique

5. Dans la région Asie-Pacifique, les restrictions liées à la pandémie ont mis en évidence le fait que la desserte numérique et la technologie jouent un rôle essentiel pour garantir que les infrastructures, les services et les chaînes d'approvisionnement essentiels continuent de fonctionner et pour permettre le travail à distance et l'enseignement à domicile. La pandémie a mis en évidence la nécessité d'accéder à de nouvelles sources de données et de statistiques sur les TIC afin de mieux comprendre comment la fracture numérique grandissante nuit aux groupes vulnérables et la nécessité de reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19. En réponse, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a examiné les tendances régionales relatives à la fracture numérique et aux zones de faible accès au haut débit (fixe et mobile), en utilisant des sources de données telles que les statistiques de l'Union internationale des télécommunications (UIT)² et de nouvelles sources de données basées sur les données géospatiales relatives à la vitesse et à la qualité du haut débit (latence) mises à disposition par la société Ookla³.

6. Il en résulte une meilleure compréhension des évolutions de la desserte numérique dans la région Asie-Pacifique, ce qui constitue une base solide pour le dialogue sur les politiques et les actions de coopération à mener au niveau régional. L'analyse de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique révèle qu'en pleine pandémie, la région, bien que numériquement avancée, était aussi celle qui enregistrait la fracture numérique la plus importante. Selon les données d'Ookla, la vitesse du haut débit fixe variait considérablement d'un pays à l'autre dans la région pendant la pandémie. Les vitesses de téléchargement du haut débit fixe en Thaïlande (109 Mb/s) et en République de Corée (103 Mb/s) étaient quatre fois supérieures à la moyenne régionale. En outre, certaines économies de la région, dont Hong Kong (Chine), ainsi que la République de Corée, le Japon, la Thaïlande, le Viet Nam et, dans une certaine mesure, la République démocratique populaire lao, affichent des vitesses de téléchargement du haut débit mobile presque uniformes dans tout le pays.

7. Toutefois, il existe des disparités importantes en matière de vitesse du haut débit, tant fixe que mobile, entre les zones urbaines et rurales de certains pays d'Asie du Sud et du Sud-Ouest, d'Asie du Nord et d'Asie centrale et dans les pays enclavés d'Asie-Pacifique. Selon les statistiques de l'UIT relatives à l'accès au haut débit, les

² Voir ESCAP/76/21.

³ Voir Siopo Vakataki 'Ofa et Cristina Bernal Aparicio, « Visualizing broadband speeds in Asia and the Pacific », Document de travail n° 02/2021 sur l'Autoroute de l'information Asie-Pacifique (Bangkok, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, 2021).

sous-régions où la part moyenne des abonnements au haut débit fixe est la plus faible sont l'Asie du Sud-Est (6 % de la population), l'Asie du Sud et du Sud-Ouest (3 %) et les pays insulaires en développement du Pacifique (1 %). En ce qui concerne le haut débit mobile, c'est en Asie du Sud et en Asie du Sud-Ouest que les statistiques d'accès étaient les plus faibles, 40 % seulement de la population y ayant accès.

8. Ces statistiques ont servi de point de départ à la coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et ses États membres en vue d'élaborer le plan d'action pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2022-2026), dans le cadre duquel une plateforme multipartite sera créée afin de coordonner la desserte numérique, les applications des technologies numériques et les données numériques.

c) Europe

9. En Europe, les membres du système statistique européen ont reçu des demandes de données pour appuyer l'élaboration de nouvelles politiques en période de scolarisation, d'éducation et de travail à distance du fait de la pandémie. Ces demandes de données concernaient en particulier les familles avec enfants et les étudiants des ménages, avec comme objectif d'examiner différentes variables liées, par exemple, à leur connexion Internet, au quartile de revenu des ménages et à leur niveau d'éducation. Parmi ces demandes figuraient également des demandes de données sur un indicateur de compétences numériques au niveau régional associé à certaines variables sur la connectivité Internet, l'accès à Internet en dehors du domicile et le revenu des ménages. Le système statistique européen a constaté un grand intérêt pour les données relatives aux conséquences de la pandémie sur le mode de fonctionnement des entreprises. Par la suite, un module spécial a été ajouté à l'enquête de 2021 sur l'utilisation des TIC et le commerce électronique dans les entreprises, qui comprenait des questions sur l'accès à distance aux ressources de l'entreprise, les réunions à distance et les efforts accrus pour vendre en ligne. En outre, de nouvelles questions sur les réunions à distance et l'accès à distance aux ressources de l'entreprise ont été ajoutées à l'enquête 2022 sur l'utilisation des TIC et le commerce électronique dans les entreprises.

10. Eurostat a également relevé que la pandémie avait entravé la collecte de données dans les États membres de l'Union européenne de diverses manières. En ce qui concerne l'enquête sur l'utilisation des TIC par les ménages et les particuliers, l'accès aux personnes interrogées a été limité (les entretiens en face à face ont été particulièrement touchés), tout comme le taux de réponse à l'enquête menée auprès des entreprises numériques, étant donné que de nombreuses entreprises avaient suspendu ou arrêté leurs activités. Cependant, les offices nationaux de statistique ont fait d'énormes efforts pour adapter leurs méthodes de collecte de données (par exemple, en passant d'entretiens en face à face à des entretiens par téléphone ou en ligne) ou ont prolongé leurs périodes de collecte de données, ce qui a permis de collecter les données nécessaires et de diffuser des données fiables en ce qui concerne la période de la pandémie.

d) Asie de l'Ouest

11. En Asie occidentale, la pandémie a eu un effet perturbateur sur les systèmes statistiques nationaux arabes et particulièrement sur la collecte de statistiques officielles. Dans une enquête menée par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale au premier trimestre de 2020, 84,6 % des pays ayant répondu à l'enquête ont indiqué que leur travail statistique, principalement la collecte de données, avait été perturbé. Quatre pays arabes ont reporté leur recensement national

de 2020 à 2021. Les mesures de confinement et l'impossibilité de mener des enquêtes en personne ont été citées comme les principales causes de ces perturbations.

12. Bien que la collecte de données sur le terrain ait pu être réduite ou complètement interrompue dans la plupart des pays arabes, environ 77 % des pays ayant répondu à l'enquête ont indiqué que la pandémie avait ouvert une nouvelle ère dans la collecte de données au moyen de méthodes non traditionnelles, telles que les appels téléphoniques, les courriels, les médias sociaux, les enregistrements des détails des appels et l'extraction de données en ligne. La nécessité de fournir des rapports quotidiens sur les cas de COVID-19 et des plateformes de suivi de la vaccination, détenues et exploitées par différents organismes internationaux et le secteur privé, a imposé une collaboration qui n'aurait pas été possible auparavant. Dans l'ensemble, bien que la COVID-19 ait perturbé la collecte de données, elle a engendré des transformations dans le domaine des statistiques dans la région et a créé un élan sans précédent en faveur du recours aux TIC dans les statistiques, de l'intégration de nouvelles sources de données (profondément ancrées dans les données numériques) et de la collecte de données numériques qui pourrait devenir la norme.

13. En juillet 2020, les résultats de l'enquête publiés par le Département des affaires économiques et sociales dans *E-Government Survey 2020* (enquête sur l'administration en ligne de 2020) ont montré qu'en dépit de la persistance de la fracture numérique, la COVID-19 avait contribué à accroître les activités gouvernementales en ligne. Dans l'ensemble, des progrès ont été accomplis puisque 22 % des pays ont atteint des niveaux supérieurs de développement de l'administration en ligne. Les gouvernements ont continué à fournir des services numériques. En outre, la pandémie les a obligés à déployer de nouveaux outils et services tels que des portails d'information dédiés à la COVID-19, des services en ligne pour la fourniture de produits médicaux, des rendez-vous médicaux virtuels, le télétravail, l'enseignement à distance et des applications pour les certificats de vaccination, le traçage des contacts et l'autodiagnostic. Les consultations préalables à l'enquête sur l'administration en ligne de 2022 se sont achevées en juin 2021⁴.

2. Mégadonnées pour les indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications

14. Les statistiques traditionnellement disponibles ne fournissent pas les informations nécessaires pour identifier en temps voulu de tels changements dans la dématérialisation. La pandémie a montré qu'il est nécessaire de promouvoir l'innovation en matière de données en complément des indicateurs traditionnels relatifs aux TIC. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a eu recours aux techniques relatives aux mégadonnées pour mesurer les différents aspects de l'économie numérique.

15. L'analyse des mégadonnées par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a montré qu'au début de la pandémie, les entreprises ont tiré parti de leur présence en ligne pour atteindre les consommateurs, comme en témoigne l'augmentation significative, d'une année sur l'autre, du nombre de sites Web d'entreprises au Brésil, au Chili, en Colombie et au Mexique en mars, avril et mai 2020 (une augmentation estimée à 800 % en Colombie et au Mexique et à environ 360 % au Brésil et au Chili). Les plus fortes augmentations concernent le nombre de sites Web commerciaux transactionnels (à présence active) et le nombre de plateformes de commerce électronique. Au Brésil et au Mexique, le nombre de nouveaux sites de commerce électronique a augmenté de plus de 450 % en avril 2020 par rapport au même mois en 2019. Parallèlement, le nombre de sites Web à présence

⁴ Voir <https://publicadministration.un.org/en/Research/UN-e-Government-Surveys>.

active en Colombie et au Mexique a augmenté de près de 500 % au cours de la même période. Les données relatives aux nouveaux vendeurs sur les marchés régionaux témoignent également de l'essor considérable du commerce électronique en 2020 et de l'importance qu'il revêt pour les petites et moyennes entreprises dont la capacité à atteindre leurs clients est essentielle.

16. La capture des prix sur les sites Web devrait permettre d'estimer le coût annuel d'un panier de base de produits technologiques comprenant un ordinateur portable, un smartphone et une tablette. Sur la base du coût de ces appareils et des frais mensuels d'une connexion fixe et d'un abonnement mobile, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a estimé que, dans de nombreux pays de la région, un panier de TIC de base pourrait être fourni aux ménages qui n'en disposent pas pour un coût annuel inférieur à 1 % du produit intérieur brut.

17. L'UIT cherche des moyens innovants d'utiliser les mégadonnées comme nouvelle source de données afin de remédier aux importantes lacunes en la matière. Des discussions ont eu lieu lors de plusieurs réunions du Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde au cours de la période 2013-2020, ainsi que dans le cadre des travaux du Groupe d'experts sur les indicateurs d'utilisation des TIC par les ménages (EGH) et du Groupe d'experts sur les indicateurs des télécommunications/TIC (EGTI). En outre, l'UIT joue un rôle actif au sein du Comité d'experts sur l'utilisation des mégadonnées et de la science des données en statistique officielle par l'intermédiaire de ses équipes spéciales dédiées au renforcement des compétences et des capacités, aux mégadonnées et aux objectifs de développement durable, et il dirige actuellement l'équipe spéciale sur les données de téléphonie mobile.

18. Dans le cadre de sa contribution essentielle à la recherche de nouvelles sources de données au service de la statistique officielle, l'UIT a lancé en juin 2016 un projet pilote sur l'utilisation des mégadonnées aux fins de l'extraction de données sur la société de l'information. Le projet a été mis en œuvre dans six pays (Colombie, Géorgie, Kenya, Philippines, Suède et Émirats arabes unis) et, en 2020, dans deux autres (Brésil et Indonésie), afin d'étudier comment les mégadonnées provenant des opérateurs de téléphonie mobile pourraient compléter les indicateurs actuellement utilisés pour mesurer la société de l'information. Dans le cadre des projets pilotes menés au Brésil et en Indonésie, les méthodes d'établissement des indicateurs 9.c.1 et 17.8.1 relatifs aux objectifs de développement durable ont été testées. Un manuel sur l'utilisation des données de téléphonie mobile en vue de mesurer les indicateurs de TIC liés aux objectifs de développement durable sera publié en 2022. Il s'agit de l'un des six manuels élaborés par l'équipe spéciale sur les données de téléphonie mobile du Comité d'experts. L'UIT publiera également son premier manuel sur l'utilisation des données de téléphonie mobile pour mesurer la société de l'information en janvier 2022. Le manuel comprendra des méthodologies et des recommandations pour un ensemble plus large d'indicateurs et sera complété par une formation en ligne portant sur l'utilisation des données de téléphonie mobile.

19. En outre, lors de sa deuxième réunion en mai 2020, le Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a discuté de l'utilisation de sources de données hors enquête pour compléter la mesure traditionnelle du commerce électronique et de l'économie numérique. Il a conclu que la crise de la COVID-19 avait poussé les organismes nationaux de statistique à produire davantage de données de qualité, actualisées, fiables et ventilées sur la transition numérique. Non seulement l'innovation en matière de données offre de nouvelles perspectives qui ont pu être négligées par les approches traditionnelles, mais elle semble également inévitable. Les mégadonnées joueront un rôle central dans

la transformation de la production de statistiques en apportant de nouvelles données pertinentes et en exigeant une réévaluation de la gouvernance des données. Les pays en développement auront besoin d'aide pour renforcer la capacité de leurs systèmes statistiques nationaux à exploiter des sources de données alternatives (au moyen de méthodes ou de logiciels), à établir la confiance entre les fournisseurs et les producteurs de données et à traduire les données en indicateurs solides ayant une valeur publique.

B. Liste principale d'indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications, définitions et normes statistiques

20. La Commission a approuvé la liste principale d'indicateurs relatifs aux TIC du Partenariat à sa trente-huitième session, en 2007. Des révisions de la liste ont été présentées en 2007, 2012, 2014 et 2016. Le présent rapport contient une liste principale révisée pour 2021 et propose que la Commission l'approuve également⁵.

21. La liste principale couvre les domaines suivants : l'infrastructure de TIC et l'accès aux TIC ; l'accès aux TIC des ménages et des particuliers et l'utilisation qu'ils en font, l'utilisation des TIC par les entreprises, le secteur du numérique, les échanges de biens et de services fondés sur les TIC, l'utilisation des TIC dans l'éducation et l'administration en ligne. Le principal objet de cette liste est d'aider les pays qui recueillent (ou prévoient de recueillir) des statistiques sur les TIC à produire des données de grande qualité qui soient comparables sur le plan international. À cette fin, les indicateurs sont associés à des normes statistiques et à des métadonnées. La version 2021 inclut des changements dans les indicateurs se rapportant aux ménages et dans les définitions relatives aux indicateurs des entreprises. En sus de la liste principale, des indicateurs relatifs aux déchets d'équipements électriques et électroniques ont été ajoutés à la liste thématique du partenariat sur les indicateurs de TIC relatifs aux objectifs de développement durable soumis à la Commission en 2020⁶. De nouvelles orientations méthodologiques pour la production de statistiques sur les TIC dans plusieurs domaines sont également disponibles.

1. Indicateurs relatifs à l'accès des ménages aux technologies de l'information et des communications et aux infrastructures y relatives

22. Dans le cadre du Partenariat, l'Union internationale des télécommunications (UIT) est chargée de recueillir, d'harmoniser et de diffuser les données relevant des indicateurs de base relatifs à l'accès des ménages aux TIC et à leur utilisation et revoit régulièrement la définition des indicateurs afin de garantir qu'ils restent pertinents au regard de l'évolution rapide du secteur. L'EGTI et l'EGH, qui comptent plus de 1 100 membres et plus de 800 membres respectivement, travaillent dans le cadre de forums en ligne et rendent compte des conclusions de leurs travaux au Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde. Les conclusions des derniers travaux de l'EGTI et de l'EGH ont été présentées lors du dix-septième Colloque, qui s'est tenu à Genève en décembre 2020.

23. Les deux groupes d'experts (EGTI et EGH) se sont réunis en septembre 2021 afin d'examiner les indicateurs relatifs aux réseaux mobiles de cinquième génération (en particulier leur adoption et les abonnés), aux applications over-the-top et aux services d'argent mobile (conjointement avec l'EGT). De même, lors de la réunion

⁵ Voir www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/bigdata/default.aspx.

⁶ Voir www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/intlcoop/partnership/Thematic_ICT_indicators_for_the_SDGs.pdf.

du GEH qui s'est tenue en 2021, une discussion a eu lieu sur les indicateurs relatifs aux déchets d'équipements électriques et électroniques dans les enquêtes menées auprès des ménages, à la protection en ligne des enfants et à la mesure de l'argent mobile (conjointement avec l'EGTI). Les prochaines réunions de l'EGTI et de l'EGH devraient avoir lieu en septembre 2022.

24. Depuis la cinquante et unième session de la Commission de statistique qui s'est tenue en 2020, l'UIT a publié ses versions révisées et actualisées du *Guide pour la collecte des données administratives sur les télécommunications/TIC* et du *Manuel sur la mesure de l'accès des ménages et des particuliers aux technologies de l'information (TIC) et de la communication et de l'utilisation de ces technologies*. L'UIT utilise ces deux publications méthodologiques pour assister les gouvernements des pays en développement dans leurs efforts de collecte et de diffusion de données sur les TIC. Le Manuel est également disponible sous la forme d'une formation en ligne dans l'Académie de l'UIT⁷.

2. Indicateurs relatifs à l'utilisation par les entreprises des technologies de l'information et des communications et aux échanges des biens et services fondés sur les technologies de l'information et des communications

25. Dans le cadre du Partenariat, la CNUCED est chargée de collecter et de diffuser les indicateurs de base relatifs à l'utilisation des TIC par les entreprises, au secteur des TIC et aux échanges internationaux des biens et services fondés sur les TIC et des services fournis par voie numérique. Le Groupe de travail de la CNUCED sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique s'est réuni en mai 2021 afin de discuter de l'avancement des travaux des organisations internationales et du renforcement des capacités et des sources de données recueillies hors enquêtes en vue de mesurer le commerce électronique et l'économie numérique. La prochaine réunion du Groupe de travail devrait se tenir à l'automne 2022.

26. Afin d'appuyer les futurs efforts de renforcement des capacités, la CNUCED a publié l'édition révisée de son manuel *Manual for the Production of Statistics on the Digital Economy 2020*. Le manuel sert également de référence aux producteurs de statistiques officielles sur l'économie numérique, en particulier ceux des pays en développement. Il contient la liste principale d'indicateurs relatifs à l'utilisation des TIC par les entreprises, ainsi que des définitions actualisées, des propositions pour le développement de futurs indicateurs, des études de cas nationales, des questions types et des questionnaires types. Une formation en ligne basée sur le manuel sera mise à l'essai en 2022 avec le concours des organismes nationaux de statistique de la région Pacifique. Les statistiques relatives à l'économie numérique qui en résulteront devraient fournir la base de données probantes et l'outil de suivi nécessaires à la mise en place d'un programme politique régional pour l'économie numérique.

27. En 2020, en sus des travaux réalisés par la CNUCED, l'Organisation de coopération et de développement économiques a copublié, avec l'Organisation mondiale du commerce et le Fonds monétaire international (FMI), la *Version 1 du Manuel de mesure du commerce numérique*. Le manuel a été élaboré par un groupe d'experts composé d'organisations internationales, d'organismes nationaux de statistique et de banques centrales. Il s'agit d'un document en ligne évolutif, conçu pour être actualisé régulièrement, à mesure que des données sont recueillies sur les nouvelles expériences nationales et internationales en la matière. Il contient un cadre conceptuel permettant de définir le commerce numérique et un mécanisme de mise en commun des activités de mesure du commerce numérique, notamment un modèle de

⁷ Disponible à l'adresse suivante : <https://academy.itu.int/training-courses/full-catalogue/measuring-digital-development-telecommunicationict-indicators>.

rapport pour la mise en correspondance des diverses sources de données. Le manuel fournit des exemples de méthodes de mesure des transactions sur les plateformes d'intermédiation numérique qui utilisent les mégadonnées et les enquêtes.

3. Les technologies de l'information et des communications dans les indicateurs relatifs aux gouvernements

28. En ce qui concerne les indicateurs relatifs à l'utilisation des TIC par les gouvernements (administration en ligne), le Département des affaires économiques et sociales mène, tous les deux ans, une enquête auprès des bureaux de l'administration en ligne. Suivant la méthode utilisée pour le questionnaire, le Département proposera d'ajouter les indicateurs suivants à la liste principale :

- Existence d'une stratégie nationale d'administration en ligne ou équivalent
- Existence d'une identification numérique ou de formes analogues d'authentification requises pour accéder aux services en ligne
- Existence d'un portail des marchés publics.

29. En outre, le Département développe son indice de participation électronique et son indice de développement d'un gouvernement ouvert en utilisant les caractéristiques d'un autre indice qui apparaît dans l'enquête auprès des bureaux de l'administration en ligne, l'indice des services en ligne.

4. Indicateurs relatifs aux déchets d'équipements électriques et électroniques

30. Le Partenariat mondial pour les statistiques relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques, qui comprend l'UIT et l'Université des Nations Unies, suit l'évolution des tendances relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques et aide les pays à produire des statistiques sur ces déchets. L'objectif de cette initiative est d'améliorer la compréhension et l'interprétation des données mondiales disponibles sur les déchets d'équipements électriques et électroniques et sur leurs rapports avec les objectifs de développement durable. En juillet 2020 était publié le *Global e-Waste Monitor 2020*, qui contient une compilation des problèmes liés aux déchets d'équipements électriques et électroniques, une analyse par pays et par région des quantités de déchets d'équipements électriques et électroniques, et un appel aux décideurs pour qu'ils accroissent les activités de mesure et de suivi des déchets d'équipements électriques et électroniques en utilisant un cadre méthodologique internationalement reconnu.

31. Très peu de pays communiquent actuellement des statistiques sur les déchets d'équipements électriques et électroniques, et ceux qui souhaitent commencer à le faire peuvent se référer à la deuxième édition du document d'orientation *E-Waste Statistics : Guidelines on Classification, Reporting and Indicators*. Il contient un cadre de mesure des déchets d'équipements électriques et électroniques universellement pertinent et une classification de ces déchets destinée à faciliter la mise en œuvre de concepts harmonisés pour mesurer la taille du marché des déchets d'équipements électriques et électroniques d'un pays, leur mouvement transfrontières et les performances de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques à l'intérieur de ses frontières. Il propose également des outils, des directives pratiques et des méthodologies mathématiques afin d'aider les pays à comprendre comment rassembler les sources de données en vue de compiler des statistiques sur les déchets d'équipements électriques et électroniques comparables au niveau international.

III. Conclusions

32. La pandémie de COVID-19 a clairement entravé la capacité des pays à recueillir des données dans le cadre d'enquêtes, ce qui a retardé la production statistique de manière générale. En conséquence, la pandémie a également limité leur capacité à améliorer la disponibilité des statistiques relatives aux TIC. Parallèlement, la dématérialisation forcée de nombreux aspects de la vie quotidienne a rendu plus urgente la production de statistiques sur les TIC en plus grande quantité et de meilleure qualité, afin d'appuyer les efforts de suivi des politiques de relance. La pandémie a mis en évidence les limites des sources traditionnelles de données pour les statistiques sur les TIC et a stimulé la recherche de sources de données innovantes et alternatives, telles que les données administratives, les mégadonnées et les systèmes de partage de données avec le secteur privé. Le renforcement de la capacité des organismes nationaux de statistique à produire des statistiques sur les TIC reste une priorité et nécessitera l'appui des partenaires de développement et des organisations internationales, notamment par l'intermédiaire du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement.

IV. Mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre

33. La Commission est invitée à :

- a) Approuver la liste principale révisée des indicateurs⁸ ;
- b) Insister sur la nécessité d'appliquer les directives révisées afin d'améliorer la disponibilité et la qualité des indicateurs relatifs aux TIC et de permettre une meilleure évaluation de l'état de préparation numérique des pays face à des crises comme celle de la pandémie de COVID-19 ;
- c) Appuyer la collecte d'indicateurs sur les déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- d) Recommander l'utilisation des documents méthodologiques les plus récents et des ressources connexes de renforcement des capacités produits par le Partenariat ;
- e) Demander aux organismes nationaux de statistique d'explorer l'utilisation des mégadonnées pour mesurer l'économie et la société du savoir.

⁸ La liste principale d'indicateurs relatifs aux TIC ainsi que les définitions et descriptions correspondantes peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/coreindicators/default.aspx.